

## PROCÈS – VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 11 décembre 2023

L’an deux mille vingt-trois  
Le 11 décembre 2023 à 20h00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de Marcilly d’Azergues, s’est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.12.2023 envoyée par mail le 05.12.2023

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

BLANCHON Frédéric	PERRETON Pascal	SCAPPATICCI Benjamin
BURNIER Frédérique	CARRIER Nathalie	CORDIER Stéphanie
ARONICA Mathieu	De PARISOT DE BERNECOURT France	
GOUBEAU Ghislaine		SICILIANO Georges
	CHEVEREAU Laurent	

**ABSENTS (avec pouvoir) :**

Monsieur DECLERCK Thierry a donné pouvoir à Monsieur BLANCHON Frédéric  
Monsieur ROCHET Philippe a donné pouvoir à Madame BURNIER Frédérique  
Monsieur VIGNERON Pascal a donné pouvoir à Madame CORDIER Stéphanie

**ABSENTS (sans pouvoir) :** néant

**Personnes extérieures :**

Représentant de la presse locale

**Secrétaire de séance :** Madame CORDIER Stéphanie

---

### **ORDRE DU JOUR**

- I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- II- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
- III- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2023
- IV- ADMINISTRATION
  - 1/ urbanisme : approbation de la modification n°2 du PLU de la commune
  - 2/ budget communal : Décision Modificative n°3 – section fonctionnement – reversement de l’acompte reçu au titre du filet de sécurité inflation de 2022
  - 3/ budget communal : Décision Modificative n°4 – section investissement – transfert de crédits
  - 4/ budget communal : autorisation d’ouverture de crédits 2024, avant le vote du budget primitif
- V- INTERCOMMUNALITÉ
  - 1/ Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : prise de compétences de la gestion culturelle du musée de l’Espace Pierre Folles, par la Communauté de Communes
- VI- DIVERS

## **I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose à Madame CORDIER Stéphanie d'être la secrétaire de séance, celle-ci accepte la fonction. Le conseil municipal valide.

## **II DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

Reprises de deux concessions funéraires le 4 décembre 2023 (JANCE et ZUCCO) : intervention de la Police Municipale pour l'établissement du Procès-Verbal correspondant.  
Vérification de l'état de l'ossuaire et dépose des deux reliquaires.

## **III APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.11.2023**

Modification à effectuer sur le Projet de PV du 06.11.2023

- Dans l'ordre du jour de la séance du 06.11.2023, au point III : modifier la date du PV à approuver. Il s'agit de celui du 11.09.2023 ;
- Page 3, délibération n°2023/34 :
  - Supprimer la phrase « Il y a validation de la vente du bâtiment et de deux parcelles »
  - Modification de la phrase : « Monsieur ARONICA précise que la vente est **une vente en l'état** et qu'il n'y a pas de TVA applicable. »
  - Modification de la phrase en gras : « Le conseil municipal **valide** à l'unanimité, **autorise Monsieur le Maire** à signer le projet de vente de l'ancien bâtiment mairie / école et des parcelles A499 et A500 avec acte du projet ».
- Page 3, 3/ bulletin municipal : supprimer « soit en 2022 » ;
- Page 4, 5/Maison communale : modifier « chauffage électronique » en « chauffage **électrique** » ;
- Page 6, Commission mobilité : ajouter la phrase « Un groupe de travail communal mérite d'être créé pour étudier la faisabilité d'un cheminement « mode doux » jusqu'à la ZAC des îles » ;
- Page 6, SYNDICATS : modification de la phrase « Hausse de ~~l'augmentation du degré~~ **la température** de l'eau distribuée (~~température~~ limitée à 25 degrés) » ;
- Page 7, Commission sociale : paragraphe à déplacer après la commission mobilité et avant les syndicats et enlever l'en-tête de paragraphe « autre » ;
- Page 7, Culture : rajouter la date « le 02.12.2023 » ;
- Page 7, Embellissement : remplacer « un grand investissement » par « une grande mobilisation » ;
- Page 8, Réunion d'équipe : modifier l'horaire à « 20h » ;
- Page 8, Prochaines réunions de commissions : retirer la réunion communication qui n'a pas eu lieu.

**À l'unanimité, les corrections apportées au PV du conseil municipal du 11.09.2023 sont validées par les membres du conseil municipal.**

## **IV ADMINISTRATION**

**1/ urbanisme : approbation de la modification n°2 du PLU de la commune**

Délibération n° 2023 / 42

Au cours de l'enquête publique (4 réunions), 14 personnes sont intervenues, 16 personnes se sont déplacées, dans un climat non conflictuel, aux dires du commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au dossier de modification n°2 du PLU sans réserve.

L'OAP « secteur sud du centre bourg » à reclasser comme la zone UC.

Une parcelle restera végétalisée, les autres parcelles restant en parcelles individuelles (pas de logements collectifs).

Introduction d'une limite de surface d'emprise au sol pour conserver 40% de la parcelle en végétalisée.

Dans le cadre d'une modification de PLU, on ne peut pas modifier une zone non-constructible en zone constructible.

Questions générales sur l'accroissement de la population qui connaît une dynamique très forte :

- Les infrastructures suivent-elles ?

➔ La station d'épuration est suffisante (marge d'accroissement large)

- Par rapport au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), comment passer en polarité 4 ?

➔ Lier les communes d'est en ouest

Une réserve de 65 hectares peut passer en « côtes du Lyonnais ».

Pas de question sur la zone AS. Elle ne pourra pas être construite.

Interdiction de tout commerce dans les zones UH et UC.

**Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcilly d'Azergues.**

**2/ budget communal : Décision Modificative n°3 – section fonctionnement – reversement de l'acompte reçu au titre du filet de sécurité inflation de 2022**

Délibération n° 2023 / 43

Un acompte de 4 652 € a été reçu par la Commune au titre du filet de sécurité inflation en fin d'année 2022. Cet acompte doit être reversé car la commune n'est plus éligible, comme environ 6 000 communes qui se trouvent dans le même cas.

Une décision modificative est nécessaire pour ce reversement.

**Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 au budget 2024.**

**3/ budget communal : Décision Modificative n°4 – section investissement – transfert de crédits**

Délibération n° 2023 / 44

Il faut trouver des fonds pour la réservation des locaux crèches et périscolaire du projet Fontanel. La réserve de garantie s'élève à 49 300 €.

La somme a bien été prévue au budget 2024 mais sur une autre ligne budgétaire. Il faut donc transférer la somme au compte 275.

**Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 au budget 2024.**

**4/ budget communal : autorisation d'ouverture de crédits 2024, avant le vote du budget primitif**

Délibération n° 2023 / 45

En matière d'investissement, seuls les restes à réaliser de l'année N-1 (2023) peuvent être mandatés sur l'exercice N (2024), dans l'attente du vote du budget primitif. Il s'agit des dépenses engagées sur l'année antérieure, qui sont en cours de réalisation ou réalisées non payées.

C'est pourquoi l'article L1612-1 du CGCT permet d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir des crédits avant le vote du budget sur autorisation du conseil municipal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2023), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Le conseil municipal à l'unanimité, autorise l'ouverture anticipée, avant le vote du budget primitif, des crédits d'investissement pour l'exercice 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.**

**V INTERCOMMUNALITÉ**

**1/ Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : prise de compétences de la gestion culturelle du musée de l'Espace Pierre Folles, par la Communauté de Communes**

Depuis 2018, la Communauté de Communes avait la compétence de gestion du bâtiment du musée de l'espace pierres folles. Elle n'en avait pas la gestion culturelle.

Le 08.11.2023, le conseil communautaire a approuvé la prise de la compétence culturelle de gestion de ce musée et la modification de ses statuts en conséquence.

Les 32 communes membres doivent se prononcer sur ce transfert de compétences.

**Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la prise de la compétence culturelle de gestion du musée de l'Espace Pierres Folles par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, ainsi que la modification des statuts de la CCBPD.**

**VI DIVERS.**

Le 14.11.2023 une convention a été signée avec le Département pour percevoir une subvention de 65 000 € pour le projet d'acquisition des locaux crèche et périscolaire.

<b>COMPTES RENDUS RÉUNIONS</b> <b>INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES</b>
---

### INTERCOMMUNALITE

#### **Commission déchets du 29.11.2023 :**

Les composteurs individuels vont arriver à partir de juillet 2024. Les communes font un recensement pour déterminer combien de logements seront intéressés (1 composteur par foyer). Les composteurs seront livrés par semi-remorque directement dans les communes. Il faudra organiser la mise à disposition et expliquer comment ils se montent et s'installent.

Un composteur collectif sera installé vers la place du marché.

Nouveau calendrier de ramassage de 2024. Pour le 25.12 et le 01.01, la collecte se fera le jour précédent.

#### **Bureau des Maires :** zones d'accélération des énergies renouvelables.

La DDT présente lors de la réunion a eu du mal à faire sa présentation.

Pour le 31.12, les services de l'État voulait que les communes délimitent des zones pour le photovoltaïque, d'autres pour de l'éolien... Il est nécessaire de faire appel à des cabinets spécialisés.

La DDT a précisé que s'il n'était pas possible de réaliser ce travail pour le 31/12, il faudrait essayer de rendre des éléments pour le 1<sup>er</sup> trimestre.

La Communauté de Communes veut vérifier la cohérence entre les communes.

### SYNDICATS

#### **SYDER réunion du 28.11.2023 :**

Le développement du photovoltaïque représente un gros investissement.

Procès avec ENEDIS : versements en dizaines de milliers d'euros. Depuis 2018, il n'y a plus de contrat avec ENEDIS. Ils repartent bien, ça s'est arrangé. ENEDIS va reverser de l'argent au SYDER.

#### **SRBA réunion du 05.12.2023 :**

Passage au référentiel comptable M57 au 01.01.2024.

Des réalisations ont été faites au niveau des passerelles (Azergues, ruisseau du Chillon). Projet d'une 3<sup>e</sup> passerelle à Marcilly d'Azergues au ruisseau des Gorges.

### AUTRES

#### **Commissions communales**

##### **Embellissement :**

Réunion du 10.11.2023 pour planter les pensées.

Réunion du 04.12.2023 matin : pose des guirlandes et recherche de branches pour décorer. Des casse-noisettes fabriqués maison par Christiane RICHARD ont été posés en décoration du village. 12 personnes se sont mobilisées dans une bonne ambiance. Un sapin de Noël de 6 mètres a été installé sur la place des Tilleuls.

**Culture :**

Réunion du 02.12.2023

Animation Guignol : tout le monde a apprécié. Beaucoup d’enfants présents.

Blind-test : moins de présence mais bonne ambiance. Tout le monde a bien joué. La soirée était adaptée pour les enfants et les adultes. Une buvette a été tenue par le Sou des écoles.

**Sentiers pédestres**

Réunion du 29.11.2023

Il faut revoir tous les sentiers et panneaux sur les places des villages. Rencontre avec la personne du Département. Les deux circuits de la commune ont été adaptés par rapport aux passerelles. Nouveau panneau place de Tilleuls, vers la bibliothèque de rue, point de ralliement des randonneurs. Refonte des deux circuits avec des poteaux indicateurs jaunes.

**Autres :**

- Office notarial de Chazay : signature du protocole d’accord Fontanel et Semcoda.
- Signature du compromis avant la fin de l’année entre Fontanel et la Commune, puis acte authentique avant le 13.07.2024.
- Signature du compromis de vente de l’ancienne école/mairie avec Méritry/Corail le 22.12.2023.

**POUR INFORMATION**

**Prochaine réunion de Conseil Municipal :** lundi 26 février 2024 – 20h00

**Autres :**

Cérémonie des vœux : vendredi 5 janvier 2024 – 19h00 à la salle des fêtes

**Prochaines réunions de Commissions :**

<b><u>Commission communale</u></b>	<b><u>Date retenue</u></b>	<b><u>Heures</u></b>	<b><u>Lieu</u></b>
Voirie / Sécurité	Lundi 18.12.2023	19H00	Mairie
Contrôle des listes électorales	Mardi 19.12.2023	12H00	Mairie

**Fin de séance : 22H28**

Ont approuvé et signé le présent Procès-verbal :

La secrétaire de séance,

**Stéphanie CORDIER**



Le Maire,

**Frédéric BLANCHON**

